

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

PUBLIE LE

18 DEC. 2006

SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2006 À 20 HEURES 30

L'An Deux Mille Six, le 5 décembre 2006

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 5 décembre 2006 à 20 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Michel FRANQUES, Guy BORIES, Jean-Louis MATHIEU, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Michel ANDRAL, Christian CHAMAYOU, William NION, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE, Michel MALATERRE-FOURÈS, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Michel ALBINET.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Gisèle DEDIEU, Josette BÈS, Nicole ENGEL, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Claude RAMON, Anne-Marie ROSÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs Jacques HUC, Josian VAYRE, Christian MALGOUYRES, Georges LACOMBE, Élisabeth LARAUD, Patrice MANGIONE, Joëlle FRANQUES, Christiane SÉGURA.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Louis BARRET, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Christian BONZI, Max AMIEL, Jean-Claude De LAPANOUSE, Claude JULIEN, Jean-Pierre BOUCLY, Viviane COMBES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Jean CAYRÉ, Barbara DESVALS-BARBEY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BOUIN, Élisabeth BOISARD, Valérie ROMAIN, Bérengère MAUZY, André BAUP, Bruno CRUSEL, Pierre GUIRAUD, Doris HUCHEDÉ, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Jean-Claude RAFFANEL, Gérard SOULOMIAC, Francis MARCHAND, Francis CANOVAS, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Philippe ROQUES

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 46

Votants : 38

N° 4 - 120 / 2006 : AVENANT N° 2 AU MARCHÉ «ÉTUDE DE SCHÉMA GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU LE SÉOUX»

Pilote : Traitement des Déchets - Prévention des risques

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget

Monsieur Michel MIENVILLE, rapporteur,

Un marché d'études portant sur l'élaboration du schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux et sur l'élaboration des documents réglementaires y afférant a été passé avec la société HYDRETTES sous forme de procédure adaptée.

Le montant initial du marché est de 56.480 euros, toutes options comprises (45.600 euros HT hors options).

Un premier avenant a été passé pour prendre en compte des glissements de talus à Sainte-Carême sur la commune d'Albi. Celui-ci portait sur un montant de 3.000 € HT soit une augmentation de 6.58 % par rapport au marché initial.

Dans le cadre des enquêtes parcellaires et des négociations amiables conduites par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois auprès des propriétaires il est nécessaire de réaliser une étude complémentaire des modifications ayant affecté les projets dont le bassin de Ranteil Nord en particulier.

Il s'avère donc indispensable de faire réaliser par le titulaire du marché des prestations suivantes :

- Repositionnement du projet en limite parcellaire avec intégration des contraintes topographiques.
- Modification de la loi Hauteur-Volume du bassin de Ranteil Nord.
- Simulation du fonctionnement du bassin pour des crues caractéristiques (et crue de projet notamment).
- Dimensionnement et implantation graphique des ouvrages (surverse, digue, ouvrage de régulation).
- Etablir l'estimation prévisionnelle des travaux.

La passation d'un avenant N° 2 (ci-annexé) est donc nécessaire.

Le montant de la prestation objet de l'avenant est estimé à 1.450 euros HT et représente une augmentation supplémentaire de 3.17 % du montant initial du marché.

Conformément aux dispositions de l'article 49-01 de la Loi du 29 janvier 1993, l'avis de la Commission d'Appel d'Offres a été sollicité.

Cette dernière a émis un avis favorable lors de sa séance du 1^{er} décembre 2006.

À présent, conformément aux dispositions de l'article cité précédemment il importe que le Conseil Communautaire autorise le Président à signer ledit avenant.

Le Conseil de Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offre du 1^{er} décembre 2006,

VU l'avenant N° 2 annexé,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** la conclusion d'un avenant N° 2 au marché "étude de schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux" avec la société HYDRÉTUDES sise 20 boulevard de Thibaud, Immeuble "Sud-America"- 31100 TOULOUSE, pour un montant de 1.450 € HT.

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant N°2 au marché "étude de schéma général d'aménagement du ruisseau le Séoux » et à remplir toutes les formalités inhérentes au dossier".

Pour extrait conforme,
Fait le 5 Décembre 2006



Le Président,
Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° 03-001

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, représentée par son Président, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire, du 5 décembre 2006.

Service (désignation et adresse) : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

Parc François Mitterrand
81160 SAINT-JUERY

Titulaire du Marché (désignation et adresse) : Bureau d'études HYDRETUDES
20 boulevard de Thibaud, Immeuble « sud-America »
31100 TOULOUSE

Numéro de Marché : 03-001

Date du Marché : 12 juin 2003

Objet du marché : Etude de schéma général d'aménagement du ruisseau « le Séoux »

Montant initial du Marché : **45 600.00 € HT**

au titre de la tranche ferme	32 100.00 € HT
au titre de la tranche conditionnelle n° 1	6 500.00 € HT
au titre de la tranche conditionnelle n° 2	<u>7 000.00 € HT</u>

Total **45 600.00€ HT**

au titre de l' options 1 (communication) 9 730.00 € HT

au titre de l'option 2 (mission et validation) 1 150.00 € HT

Total **10 880.00 € HT**

au titre de l'avenant n°1 3 000.00 € HT

Montant total du marché avec l'avenant n°1 (hors options) : **48 600.00 € HT**

Montant total du marché avec option 1, option 2, avenant n°1 : **59 480.00€ HT**

NATURE DE L'ACTE MODIFIANT LE MARCHE	MONTANT DE L'AVENANT	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE
Avenant n°2	+ 1 450 € HT	50 050 € HT (soit + 2.98 %)

B - OBJET DE L'AVENANT

ARTICLE 1 :

Le marché n°03-001 a été passé sur la base d'une procédure dite «adaptée», conformément à l'article 28 du Code des marchés publics. Il concerne la réalisation d'une étude complémentaire portant d'une part sur l'élaboration d'un schéma général d'aménagement du ruisseau du Séoux pour définir les modalités opérationnelles de prévention et de protection des lieux habités et d'activités contre les crues et d'autre part sur l'élaboration des documents et dossiers réglementaires pour la protection des lieux habités et d'activités contre les crues et d'autre part sur l'élaboration des documents et dossiers réglementaires pour la procédure d'autorisation « loi sur l'eau » et la procédure de déclaration d'intérêt général valant D.U.P. et a été notifié le 12 juin 2003 au bureau d'étude HYDRETTUES 20 boulevard de Thibaud, Immeuble « sud-America » 31100 TOULOUSE.

Au titre de l'avenant N° 1 il a été rajouté la prise en compte des glissements des talus à Ste Carême commune d'Albi.

Le présent avenant a pour objet de faire réaliser par le titulaire du marché initial une étude complémentaire dans le cadre des enquête parcellaires en vu des acquisitions négociées des terrains destinés aux bassins de retention. Les modifications ont affecté le projet dont le bassin de Ranteil Nord en particulier.

Le titulaire doit réaliser les prestation suivants :

- Repositionnement du projet en limite parcellaire avec intégration des contraintes topographiques.
- Modification de la loi Hauteur-Volume du bassin de Ranteil Nord.
- Simulation du fonctionnement du bassin pour des crues caractéristiques (et crue de projet notamment).
- Dimensionnement et implantation graphique des ouvrages (surverse, digue, ouvrage de régulation).
- Etablir l'estimation prévisionnelle des travaux.

L'ensemble de la prestation et la transmission sous forme électronique des plans est chiffrée à 1734.20 € TTC.

Les éléments de la mission sont détaillés et chiffrés à l'offre technique et financière réf. 06.754 jointe.

<u>Avenant N° 2 :</u>	1 450 € HT
Montant HT des prestations :	1 450.00 €
TVA à 19,6 % :	<u>284.20 €</u>
Montant total TTC des prestations :	1 734.20 €

Nouveau montant du marché :**50 050.00 € HT**

Montant HT du marché (Avenant n° 1 compris) :

48 600.00 €

Montant HT avenant n° 2 :

1 450.00 €

Nouveau montant HT du marché (avenant n°1 et n°2 compris) :

50 050.00 €

TVA à 19.60 %

9 809.80 €**Montant total TTC du marché****59 859.80 €****ARTICLE 2 :**

L'avenant n°1 représentait une augmentation de 6.58 % par rapport au marché initial. L'avenant n° 2 représente une augmentation supplémentaire de 3.17 %, la commission d'appel d'offre a été sollicitée le 1^{er} décembre 2006 et a émis un avis favorable.

ARTICLE 3 :

Le délai de cette mission est fixé à 5 semaines.

Le bureau d'étude s'engage à exécuter cette mission dans le délais ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5 :

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

c – signatures

Fait à,

le :

Pour HYDRETUDES**LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE
L'ALBIGEOIS**